

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration d'alors a nié ce fait, comme en fait foi le compte rendu à la page 10722, lorsqu'il a déclaré:

L'honorable député du Yukon, dans la question qu'il m'a posée, a fait une insinuation pour savoir à quel endroit je pouvais me trouver au moment où cette supposée offre a été faite à M. Lamontagne.

Je dirai à l'honorable député, et à toute la Chambre, qu'à aucun moment, avant que ces supposés événements aient eu lieu, je n'ai été au courant de quoi que ce soit au sujet de cette affaire.

L'hon. M. Churchill: Des accusations ont été portées à la Chambre et on y a répondu à la Chambre.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, voici ce que je voudrais dire à ce sujet. Si, en fait, cette autre enquête qui, je le soutiens, constituait un précédent et un précédent parfaitement approprié à la Chambre, était attribuable au fait que la Chambre voulait décider de façon juridique, par l'intermédiaire d'une enquête appropriée tenue sous les auspices et la protection d'un juge, si la Chambre devait prendre d'autres mesures à ce sujet et si cette enquête était fondée sur une accusation portée par un député, il est sûr que, lorsque le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration d'alors a été entièrement exonéré par M. le juge Dorion, le député du Yukon aurait dû démissionner. Et il est encore ici en chair et en os.

L'hon. M. Lambert: Quel genre de sophisme faites-vous là?

L'hon. M. Greene: Je vous signalerai respectueusement ceci. Je sais que le député du Yukon se conformerait au Règlement de la Chambre et qu'il respecte ses règles et ses traditions. Si, de fait, l'enquête Dorion s'appuyait sur cet exposé, monsieur l'Orateur, le député aurait dû résigner.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas interrompre le ministre à moins qu'il ne désire être interrompu, mais me permettrait-il de poser une question à ce moment-ci?

L'hon. M. Greene: Je préférerais terminer, monsieur l'Orateur.

M. Bell: Que faites-vous de la conférence de presse d'hier matin?

L'hon. M. Churchill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vous ferai remarquer que l'honorable ministre traite longuement en ce moment de la cause Rivard et nous, les vis-à-vis, revendiquons le droit de faire de même.

[L'hon. M. Greene.]

L'hon. M. Greene: Sauf le respect que je vous dois, j'essaie de me montrer aussi utile que je le puis au sujet des questions dans lesquelles nous nous engageons ici. J'essaie d'aider le président et la Chambre en général en ce qui concerne la nature du débat présentement soulevé ici.

Comme on l'a fait remarquer plus tôt, le Règlement ne prévoit pas, je crois, de règles de procédure particulières et appropriées pour résoudre ce très difficile et très grave problème. Je dirai simplement, monsieur l'Orateur, que ce précédent est valable d'après les raisons que j'ai données. L'enquête Dorion ne s'appuyait pas sur des accusations et sur le fait que le député qui les avait portées devait soit les établir, soit résigner. Ce précédent s'inspirait plutôt d'un intérêt sincère manifesté par toute la Chambre et d'un désir unanime de laver en toute objectivité tout ce linge qu'il fallait blanchir en rapport avec la cause Rivard, et de décider en ce faisant quelle autre disposition devrait prendre la Chambre. S'il en avait été autrement, s'il s'était agi d'accusation et de responsabilité, comme le craint le député de Greenwood (M. Brewin), le député du Yukon aurait dû alors, selon toute évidence, démissionner.

L'hon. M. Lambert: Vous vous trompez.

L'hon. M. Greene: A mon avis, il est bien évident que le précédent existe et que le but d'une telle enquête est de permettre à la Chambre de déterminer les faits en justice dans une situation comme celle-ci. C'est pour cela qu'une enquête serait instituée, me semble-t-il. Je ne prétends pas que les honorables représentants d'en face, qui ont eu la grande sagesse de chercher la vérité, la lumière et la probité partout au pays, qui se sont employés à trouver des témoignages relatifs aux faillites, qui ont dépouillé des dossiers de Vancouver à Montréal pour tirer les faits au clair, faire jaillir la vérité et la lumière, ne sont pas des plus inquiets à cet égard. J'ai l'impression très nette qu'ils sont sincères dans leur recherche de la vérité. Loin de moi l'idée qu'ils aient changé leur fusil d'épaule ou subi quelque avatar. Ce qui était efficace l'an dernier pour faire jaillir la vérité, devrait l'être tout autant cette année, soit, une enquête judiciaire. Cette procédure tellement souhaitable l'an dernier ne me semble pas, soudainement, par quelque vertu magique, devenue haïssable au cours de l'année.

M. Bell: Et que penser de la conférence de presse d'hier matin?

L'hon. M. Greene: Pas un instant je n'ai cru que les honorables vis-à-vis veulent entraver l'action de la justice en poursuivant